

## CHALLENGE BUSINESS PLAN



## ACCORD DE COOPERATION

### ■ Le porteur de projet s'engage à :

- fournir l'idée sur laquelle les étudiants vont travailler pendant 8 semaines,
- rencontrer les étudiants une fois par semaine et aussi souvent qu'ils en font la demande pendant cette période (prévoir les déplacements),
- leur fournir tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du BP,
- les prendre en charge financièrement pour tous leurs déplacements, inscriptions à des colloques, salons, etc. s'il le juge nécessaire pour la construction du BP,
- participer à la séance de présentation des projets aux étudiants courant janvier,
- avertir les responsables en cas de problème.

### ■ En échange, le porteur de projet recevra :

- un compte-rendu hebdomadaire de l'avancement des étudiants,
- un BP écrit et une présentation power point de celui-ci à l'issue de la période.

### ■ Les étudiants s'engagent à :

- fournir un travail de qualité, en équipe, sur une période de 8 semaines,
- répondre de leur travail chaque semaine par mail (document envoyé aux enseignants responsables et au porteur de projet),
- ne rien communiquer sur le projet pendant l'année 2019 et à signer une clause de confidentialité.

## ■ L'équipe pédagogique s'engage à :

- fournir une équipe d'étudiants pendant 8 semaines pour réaliser, avec le porteur de projet, un BP. Cela étant, ce travail reste un travail d'étudiants et ne peut en aucun cas engager ni l'équipe pédagogique ni l'université,
- encadrer les étudiants pendant leur avancement,
- gérer tout problème pendant cette période,
- inviter le porteur de projet à assister à la soutenance finale.

LES ETUDIANTS

LES PORTEUR DE PROJET

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Jean-Baptiste ABELIN

Valérie BODOCCO

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Fait à Paris, le 7 décembre 2018